



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet d'implantation du theatre national de Nice et de la cinematheque au sein du Palais des expositions

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE NICE

Raison sociale

Collectivite territoriale

N° SIRET

21060088800015

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

POLISCIANO TANTET

Prénom(s)

Regis

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Implantation de deux équipements culturels au sein du Palais des Expositions de Nice avec leurs aménagements annexes: - theatre national de Nice d'une capacite de 800 places - Cinematheque de Nice d'une capacite de 175 places minimum Renovation et mise en valeur de la Halle et du pavillon d'accueil.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise a proposer un equipement culturel qualitatif et de regrouper en un site une offre culturelle diversifiee et differenciee, favorable a une amelioration de sa visibilite. L'operation permettra aussi de diversifier les publics cibles, notamment en proposant une offre plus interessante au public jeune. La finalite du projet est de proposer un equipement structurant et ambitieux, le "Palais des Arts de la Culture". Ce lieux permettra de proposer un espace de rencontre et de collaboration entre differentes disciplines, culturelles ou artistiques avec l'accueil d'une Cinematheque et du Theatre National de Nice. Plusieurs objectifs : - Construction du nouveau TNN, dans l'enceinte du PEX - Restructuration de l'actuel PEX en un equipement culturel et evenementiel permettant de contribuer au renouvellement de son offre - Rehabilitation avec prise en compte des preoccupations environnementales et de developpement durables.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Phase 1: Purgé des constructions annexes sur les facade laterales Apres le transfert des activites existantes au sein du PEX, l'ensemble des constructions annexes sera supprime sur les facades laterales Est et Ouest. Cela comprend les escaliers de secours, les quais de chargement exterieurs. Halle: Des ouvertures en facades pourront etre realisees uniquement sur l'emprise du projet. N.B: aucun element structurel ne sera demoli. Une zone d'evacuation des dechets et gravats sera amenee en facade ouest le long de la halle. Cette zone permettra egalement l'acces aux camions de livraison pour les materiaux de chantier. Phase 2: Renforcement de la voute existante des travaux de mise aux normes parasismiques de la voute existante seront effectues. Phase 3: Suppression et remplacement des elements vitres. Les murs rideau en facade du Pavillon d'accueil contenant de l'amiante seront deposes, evacues et remplaces La toiture polycarbonate de la voute sera entierement remplacee. Phase 4: Amenagement Pavillon d'accueil: les reamenagements porteront uniquement sur des elements de second oeuvre Halle: Un principe de boites dans la boite est envisage: des structures autoportantes seront construites dans la halle afin de recevoir les fonctions du theatre(scene de diffusion+gradins et scene de repetition) Environ 8 978m² de surfaces sont a amener a l'occasion du projet(891m² pour les surfaces communes(accueil+logistique)+1 203m² pour la Cinematheque de Nice+ 6 884m² pour le TNN

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le Theatre National de Nice (TNN) est un equipement de 800 places, comprenant : - Une salle principale de representation, une salle de repetition, et des espaces connexes (accueil, logistique, administration, etc.), - Un foyer spectateur avec cafeteria et un foyer artiste, - Un atelier de fabrication des decors, - Un espace de stockage, - Un quai de dechargement exterieur, Il fonctionnera en liaison avec le site des Franciscains (petite salle, repetition, administration). - La Cinematheque de Nice est un equipement de 175 places minimum, comprenant : - Accueil/exposition, - Une salle de consultation, - Une salle de projection, - Regie, traduction, loge, - Des bureaux : 15 postes de travail, - L'atelier du film d'animation, - Un espace de stockage.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire - Demande d'autorisation préalable de travaux en abords de monuments historiques

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol Terrain d'assiette Surface de plancher totale des bâtiments existant Surface de plancher concernée par le projet	(16413, m2) (16413, m2) (24431, m2) (9000, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Aujourd'hui le PEX accueille une halle et un pavillon d'accueil qui vont être améliorés dans le cadre du projet de réhabilitation. Le projet prévoit aussi l'accueil du Théâtre National de Nice et de la Cinéma-thèque de Nice au sein de l'actuel PEX.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF terrestre la plus proche de la zone d'étude est de type 2 "Mont Vinaigrier - Observatoire" (930020151) située à 1,170 km au nord-est. La ZNIEFF terrestre de type 1 "Mont Alban-Mont Boron" (930012617) est située à 1,350 km au sud-est. La ZNIEFF marine la plus proche est de type 2 "Du Cap de Nice à la pointe Madame" (93M000013) située à environ 1 900 km au sud.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Le projet se situe sur la commune de Nice (code officiel géographique : 06000).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le 4eme Plan de Prevention du Bruit dans l'Environnement (PPBE 2025-2030) de la Metropole Nice Cote d'Azur du 28 avril 2025.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Protection au titre des abords du monument historique : Eglise Notre Dame Auxiliatrice au 36 Place Don Bosco (cadastree LH n°271). Proximite avec le perimetre mondial de l'UNESCO, notamment : La Carabacel a environ 470 m Le quartier Cimiez a environ 580 m
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Le site de projet se situe en surface de la zone humide "Le Paillon" (code 06CEN217). L'inventaire des zones humides pointe "Le Paillon" comme zone humide. Le projet qui se situe en surface du Paillon ne portera pas atteinte a la zone humide qui prend son depart a partir du PEX, en zone deja tres urbanisee. Aucun travaux n'est prevu dans le Paillon, ni dans le lit ou sur les berges.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Porter a Connaissance 2017 sur la submersion marine sur la commune de Nice.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN de Nice : - Seisme approuve le 28/01/2019 - Crues approuve le 25/06/2013 - Feux de forets approuve le 07/02/2017
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le secteur d'information sur les sols indique la presence de 3 sites au sein de l'aire d'etude rapprochee. D'autres site Basias sont recensees dans l'aire d'etude eloignee.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	La zone d'etude est situee sur la masse d'eau souterraine affleurante FRDG386 « Alluvions des basses vallees littorales des Alpes-Maritimes (Siagne, Loup et Paillon) ». De type alluviale, elle est majoritairement libre. La zone d'etude n'intercepte aucun perimetre de protection de captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site le plus proche de situe a 680 metres du PEX. Il s'agit du site inscrit la "Terrasse de l'avenue Bieckert et abords de Nice".

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve a environ 1,170 km du site d'etude, il s'agit du site "Corniches de la Riviera" (FR9301568), un site inscrit au titre de la Directive Habitats.
D'un site classé ?	☒	☐	Les sites les plus proches : - Colline du chateau a Nice, a 900 m au S - Mont ALBAN, Mont BORON et Domaine Public Maritime, a 1300 m au SE

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le site sera alimente par le reseau d'alimentation en eau potable metropolitain.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	La zone d'etude est situee sur la masse d'eau souterraine affleurante FRDG386 « Alluvions des basses vallees littorales des Alpes-Maritimes (Siagne, Loup et Paillon) ». De type alluviale, elle est majoritairement libre. La zone d'etude n'intercepte aucun perimetre de protection de captage d'eau potable. Aucun travaux en contact avec les eaux souterraines ou avec le cours d'eau ne seront
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet est une operation de restructuration du Palais des expositions, conservant le batiment d'origine. Les materiaux issus de la deconstruction et feront l'objet d'un diagnostic PEMB en vu de leur valorisation
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas deficitaire en materiaux mais necessitera l'utilisation de materiaux de construction afin d'amener l'interieur du batiment.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La phase chantier peut être à l'origine de risque de pollution des eaux qui ruissellent. Des mesures seront mises en œuvre (collectes et traitements des eaux de ruissellement de l'aire de chantier, réalisation de micro-pieux pour éviter d'impacter les nappes...). Le projet est localisé sur un site totalement artificialisé ou les potentialités écologiques sont très faibles. Néanmoins la
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 1,170 km du site d'étude, il s'agit du site "Corniches de la Riviera" (FR9301568), un site inscrit au titre de la Directive Habitats. Un diagnostic a permis de localiser la présence d'espèces protégées : hirondelle de rochers, martinet noir mais aucune fonctionnalité écologique naturelle n'a été mise en évidence. Le projet restera contraint à l'enceinte du PEX et ne s'étalera pas en
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site du projet est totalement artificialisé. Le projet concerne la restructuration du PEX existant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Il n'y a pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques concernant la zone d'étude. Aucune Seveso à proximité. L'ICPE la plus proche en fonctionnement est située à 1 km. Il s'agit de Chromalux.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque inondation : projet situé dans le lit mineur du Paillon mais pas de risque identifié ni d'aléa concernant l'emprise projet. Risque de retrait-gonflement des argiles : zone d'aléa moyen Risque de mouvement de terrain : site hors zone d'aléa Risque sismique : sismicité 4 (moyenne)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet est situé en zone urbaine. Cette zone est donc forcément soumise aux risques liés à la qualité de l'air et à l'ambiance acoustique. Néanmoins le PEX a déjà la
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	vacation d'accueil du public

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La phase travaux generera des trafics de vehicules. Le trafic lie a l'evacuation des dechets sera limite du fait de l'absence de terrassements. En phase d'exploitation, le projet de restructuration du PEX ne devrait pas augmenter de maniere significative le trafic routier, mais sa vocation d'accueil du public engendre deja des deplacements, notamment pour des manifestations culturelles importantes.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier : potentielles nuisances issues de l'utilisation des engins. Des mesures de reduction seront mises en oeuvre (sensibilisation, planification...).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	L'environnement sonore du projet peut etre defini comme degrade (routes majeures, lignes de bus, ligne de chemin de fer, ligne de tramway).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les impacts sur la faune locale seront suivis et limitee (nids de substitution, adaptation du calendrier, surveillance par un ecologue...). Des plots anti vibratiles seront installes.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	La voie ferree bordant le batiment sur son pignon Nord est source de vibrations formellement identifiees dans le cadre des diagnostics realises par la Maitrise d'Ouvrage.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le PEX est un batiment existant. Sa restructuration n'engendra pas plus d'emissions lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	La pollution lumineuse est importante dans la zone d'etude immediate et eloignee puisque celle-ci est localisee dans un centre urbain dense.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le chantier sera susceptible de remettre en suspension la poussiere. Des mesures particulieres de gestion seront mises en oeuvre. Mais le PEX est un batiment existant, a vocation d'accueil de spectacles et manifestations. Sa restructuration n'engendra pas davantage d'emissions atmospheriques.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Seulement des eaux de ruissellement issues de l'aire de chantier mais le fonctionnement du reseau pluvial ne sera pas modifie.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Ces eaux seront collectees et traitees avant rejet dans les eaux portuaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets issus des constructions feront l'objet de mesures, notamment : éviter autant que possible l'envol de déchets, aucun brulage des déchets, réalisation d'une note déchets... En phase d'exploitation, le site produira principalement des ordures menagères liées aux activités (spectacles et aux manifestations), déjà existantes aujourd'hui. Le recyclage et tri des déchets seront mis en œuvre conformément aux nouvelles directives locales et
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le chantier se situe à proximité d'un monument historique (Eglise Notre Dame Auxiliatrice au 36 Place Don Bosco) mais n'aura pas de contact direct avec celui-ci. Le projet vise à la valorisation patrimoniale de la voute du PEX. L'emprise du projet restera limitée à l'enceinte du PEX et trottoirs liés.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Trace de la ligne tramway T5 de Nice (purgé de la façade Est du projet pour que les quais du tramway puissent exister).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le diagnostic a mis en évidence l'absence de fonctionnalité écologique du site, cet aspect sera notamment amélioré dans le cadre du projet de la Coulee Verte. Certaines espèces protégées ont été observées sur site, les impacts seront réduits via une adaptation des calendriers de travaux ainsi que par la mise en place de mesures d'accompagnement.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Il convient de se référer à la note technique jointe au dossier de demande d'examen au cas par cas.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les impacts du projet sur l'environnement seront limités, notamment au regard des distances du projet vis-à-vis des zones à enjeux et eu égard de la nature des travaux qui n'impliquent pas de démolition et qui seront sans impact direct avec la faune ou la flore. Les résultats de l'inventaire faune-flore seront pris en compte et les espèces présentes préservées dans le cadre du projet de réhabilitation. Ainsi, au vu des faibles impacts environnementaux pressentis au vu des interventions prévues sur un bâti déjà existant et des mesures mises en œuvre dans le cadre du projet, la réalisation d'une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

POLISCIANO TANTET

Prénom

Regis

Qualité du signataire

Directeur des batiments

À

Nice

Fait le

14-10-2025

/



Signature du (des) demandeur(s)